

Département de l'Eure
Canton de Pacy-sur-Eure

Commune de La Chapelle Longueville

Arrêté temporaire
Réseau aérien ou souterrains et branchement (hors télécom) - EDF
N° 70/2024

Madame la Maire de La Chapelle Longueville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213.1,

Vu le Code de la Route et notamment l'article R. 411-8,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière huitième partie,

Vu la demande de **Monsieur Elric ANTUNES représentant de l'entreprise SERPOLLET VAL-DE-REUIL – TSA 70011 - CHEZ SOGELINK – 69134 DARDILLY CEDEX** en date du 24 juin 2024, dans le cadre de **travaux sur le réseau aérien ou souterrain et branchement (hors télécom) - EDF sur la commune de la Chapelle Longueville, Rue du Cimetière à Saint-Just.**

ARRETE

Article 1 : A compter du **15 juillet 2024** et jusqu'à la fin des travaux (40 jours) l'**entreprise SERPOLLET VAL-DE-REUIL – TSA 70011 - CHEZ SOGELINK – 69134 DARDILLY CEDEX**, est autorisée à procéder **aux travaux sur le réseau aérien ou souterrain et branchement (hors télécom) - EDF.**

Les travaux nécessitent la réalisation de tranchées et de fonçage.

Afin de réaliser les travaux, la circulation sera fermée dans les deux sens. L'itinéraire de déviation sera sur la Route de Rouen et la Rue des Saules.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (huitième partie) **sera mise en place par SERPOLLET VAL-DE-REUIL, responsable des travaux.**

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : Le Maire de La Chapelle Longueville, La police nationale et **Monsieur Elric ANTUNES représentant de l'entreprise SERPOLLET VAL-DE-REUIL – TSA 70011 - CHEZ SOGELINK – 69134 DARDILLY CEDEX** responsable des travaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

A la Chapelle Longueville, le 25 juin 2024

Cédric MATHIEU,
Responsable du Service Technique

